

Comité : Conseil des Ministres du Commerce et de l'industrie

Problématique : Comment concilier la promotion des accords de libre-échange de l'UE et le respect de l'environnement dans la relance du commerce international hors UE ?

Pays : Belgique

Position de la Belgique sur le commerce

Le commerce est un secteur-clé qui fait vivre économiquement la Belgique depuis des années.

En effet, nos exportations à l'étranger ne constituent pas moins de 85 % de notre PIB, soit deux fois plus que la moyenne européenne. 1 emploi sur 6 en Belgique dépend également d'échanges internationaux. En tant que petite économie ouverte, la Belgique a donc tout intérêt à ce que le commerce international se porte parfaitement bien. C'est pourquoi une politique supprimant les barrières commerciales et créant des conditions de concurrence équitables pour nos entreprises est indispensable pour notre pays. Il va donc de soi que les cinq objectifs les plus importants concernant nos mesures sur le commerce international ont toujours été les suivants :

1. Ouvrir les marchés extérieurs afin de promouvoir la croissance et la création d'emplois
2. Faciliter l'introduction de règles mondiales sur le commerce
3. Garantir le respect de ces règles
4. Intégrer les pays en développement dans le système commercial mondial
5. Soutenir une croissance durable, dans le respect des normes environnementales et sociales

Après la situation économique dramatique durant l'année 2020, notre commerce vers l'étranger a repris son cours. Nos exports ont augmenté de 25,6 % en 2021, passant à 464,3 milliards d'euros. Nos imports, quant à eux, ont augmenté de 29,3 %, passant à 450 milliards d'euros.

Deux tiers de ceux-ci sont liés au commerce avec les pays de l'UE, et la moitié avec nos trois principaux partenaires que sont l'Allemagne, la France et les Pays-Bas.

En 2020, les États-Unis étaient la cinquième destination du commerce extérieur de la Belgique (après l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni), avec des exportations qui ont totalisé 25,9 milliards d'euros. Le commerce international occupe donc une place cruciale dans le bon fonctionnement de l'économie belge.

Enfin, la Belgique attache évidemment de l'importance à la négociation de nouveaux accords commerciaux de libre-échange, mais insiste surtout sur un suivi minutieux de ceux déjà en vigueur, qui ne lui ont été que bénéfiques.

Relation entre environnement et commerce

La Belgique toujours promu la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux, en particulier les accords multilatéraux sur l'environnement (AME), la biodiversité et le climat (COP).

Nous attachons également une grande importance au principe du pollueur-payeur. Ce concept part du principe que les pays les plus pollués s'engage à investir le plus dans la protection de l'environnement et à être le plus éco-responsable possible.

La Belgique a depuis longtemps l'objectif de garantir l'absence de tout effet négatif du commerce sur le développement durable et d'assurer des effets positifs en matière de respect de l'environnement. Pour ceci, nous proposons la mise en place d'une police de surveillance environnementale étant chargée d'effectuer des contrôles réguliers auprès de chaque pays membre de l'UE pour s'assurer de son respect des normes environnementales en vigueur dans l'Union Européenne. Cette police viendrait également compléter des accords et traités comme celui de l'AME chargé de protéger et restaurer l'environnement mondial ainsi que contribuer au développement durable, mais ne possédant pas de système de sanction ni de surveillance propre.

Toutefois, il est certain que de nouveaux accords sur le respect de l'environnement dans le domaine du commerce doivent être mis en vigueur dans l'UE.

Ceux-ci rendraient plus strictes les règles à respecter dans le cadre de la diminution de la pollution en Europe dans un contexte, rappelons-le, de crise climatique globale qui requerra inévitablement de grands sacrifices pour être stoppée.

Pour finir, le secteur du transport est responsable de 25% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, et le transport de marchandises en particulier représente environ 10% de ces émissions. C'est pourquoi la Belgique s'engage donc à revoir certains de ses accords commerciaux pour mieux respecter l'environnement et diminuer son taux de pollution. Par exemple, le libre-échange vers les régions les plus lointaines comme celles d'Amérique latine pourrait être restreint de sorte à ce que les trajets de produits ou ressources soient plus directs entre les deux pays.